

COMMERCE MARITIME

Les opérations commerciales	<p>les différents types d'exploitation commerciale d'un navire.</p> <p>Les différents types d'exploitation commerciale d'un navire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport de marchandises (transport maritime) : • Transport de passagers : • Exploration et exploitation offshore : • Services maritimes spécialisés : • Navires de plaisance et de tourisme :
Les auxiliaires du transport maritime	<p>Énumérer les différents auxiliaires du transport maritime et préciser leur rôle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le transitaire et le commissionnaire de transport. L'agent maritime et le consignataire. <p>Les courtiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entrepreneur de manutention et l'acconier. • Le subrécargue et l'expert maritime. • Agents maritimes et le consignataire: • Opérateurs de terminaux portuaires : • Remorqueurs et pilotes : • Courtiers maritimes : • Sociétés de classification : • Entreprises de services logistiques :(transitaire)
L'organisation des ports maritimes	Officiers de port, des pilotes, des personnels des remorqueurs, des lamaneurs et des éclusiers etc.
Les avaries	<p>Définition d'avaries particulières et d'avaries communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • les avaries particulières désignent les pertes ou dommages spécifiques à une marchandise ou à un navire qui surviennent de manière inattendue pendant le transport maritime. • Les avaries communes, font référence aux pertes ou dommages intentionnels encourus pour sauver le navire et/ou sa cargaison, avec les coûts partagés entre les parties impliquées.

Les assurances maritimes	<p>Une assurance corps et une assurance facultés sont des types d'assurances personnelles qui offrent une protection financière en cas de blessure ou de handicap. Voici une explication de chaque type d'assurance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurance corps (ou assurance accidents) : L'assurance corps fournit une indemnisation en cas de blessures corporelles causées par un accident. Elle couvre généralement les frais médicaux, les frais d'hospitalisation, les frais de réadaptation, les pertes de revenus liées à l'incapacité de travailler, les frais de soins à domicile et d'autres dépenses liées à la récupération après un accident Assurance facultés (ou assurance invalidité) : L'assurance facultés offre une protection en cas d'invalidité qui empêche une personne de travailler et de subvenir à ses besoins. Elle peut être souscrite à titre individuel ou être proposée par un employeur dans le cadre d'un régime d'assurance. <p>Les assurances sont également conçues pour protéger les propriétaires de navires, les affréteurs, les transporteurs et d'autres parties impliquées dans le transport maritime et les opérations connexes.</p> <p>Voici quelques types courants d'assurances maritimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurance de la coque et de la machinerie : Cette assurance couvre les dommages physiques au navire lui-même, y compris la coque, les machines et les équipements à bord. Elle protège contre les risques tels que les naufrages, les collisions, les incendies, les explosions et les dommages causés par des événements extérieurs. Assurance de responsabilité civile maritime : Cette assurance couvre la responsabilité civile des propriétaires de navires, des affréteurs et d'autres parties impliquées dans le transport maritime. Elle offre une protection en cas de dommages corporels ou matériels causés à des tiers, tels que les passagers, les équipages, les autres navires ou les installations portuaires. Assurance de protection et indemnisation (P&I) : L'assurance P&I est spécifique aux propriétaires et aux exploitants de navires. Elle couvre une gamme de risques, y compris la responsabilité civile, les pertes financières, les frais juridiques, les accidents de travail des marins, les pollutions marines et d'autres risques liés à l'exploitation des navires. Assurance de la cargaison : Cette assurance couvre les marchandises transportées à bord des navires. Elle protège contre les risques de dommages, de pertes ou de vols pendant le transport maritime. Les polices d'assurance de la cargaison peuvent être spécifiques à un voyage ou couvrir plusieurs voyages. Assurance de perte d'exploitation : Cette assurance couvre les pertes financières résultant de l'interruption ou de la suspension des opérations maritimes en raison de dommages matériels ou d'autres événements imprévus. Elle peut inclure la perte de revenus, les frais fixes et les dépenses supplémentaires liées à la reprise des activités.
--------------------------	--

Fin